CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 25/10/2023

PIECES A FOURNIR
INSCRIPTION ADMINISTRATIVE 2023/2024

En l'absence des pièces justificatives, vous ne serez pas inscrit.
Aucune copie ne pourra être faite sur place.
Au cas où vous ne présenteriez pas tous les documents le jour de votre inscription, vous devrez reprendre un rendez-vous.

- **1 photo d'identité** récente, en couleur et de bonne qualité à agrafer sur la fiche d'inscription à l'emplacement prévu. Indiquer votre identité au dos.

- **1 pièce d'identité** : original + copie
  Pour les étudiants Français et Européens : Carte nationale Pour les étudiants Etrangers : Passeport **et** dernier Titre de séjour

- **1 copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile scolaire et extra-scolaire 2023/2024** portant mention de votre identité.

- **Une copie de votre attestation de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) 2023/2024.** Avant de vous présenter au rendez-vous fixé pour votre inscription administrative, vous devez vous acquitter de la CVEC (100 euros). Pour ce faire, connectez-vous ou créez-vous un compte sur **MesServices.etudiant.gouv.fr**. Vous avez la possibilité de payer la CVEC en ligne par carte bancaire ou en espèces (en vous rendant auprès d'un bureau de Poste). Lorsque vous aurez payé la contribution, vous recevrez par mail une attestation de CVEC à imprimer et présenter impérativement au moment de l'inscription administrative.

⚠ Les étudiants exonérés (boursiers, réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire), **doivent également se connecter à MesServices.etudiant.gouv.fr** afin d'obtenir une attestation d'exonération de la CVEC.

- **Diplômes :**
  - **Étudiants inscrits à l'université d'Évry en 2022/2023:**
    Uniquement la copie du relevé de notes 2022/2023.
  - **Pour tous les autres étudiants (y compris les étudiants inscrits à l'IUT en 2022/2023 et HDR)**
    Originaux + copie de tous vos diplômes ou attestations de réussite ou relevés de notes mentionnant les ECTS de **toutes** les années d'études même non diplômantes,
    BAC inclus y compris votre relevé de notes du BAC (originaux + copie)

  Pour les diplômes étrangers : traduction par un traducteur assermenté
  - soit auprès de l'Ambassade de France du pays d'origine,
  - soit par un traducteur de la Cour d'Appel de Paris (liste des traducteurs sur le site www.cetiecap.com).

- **Ancienne carte d'étudiant** ou certificat de scolarité si précédemment inscrit en université.

- **INE ou BEA obligatoire pour l'inscription** (n° identifiant national) sur le relevé de notes du bac ou relevé de notes universitaire si bac étranger (*voir p. 2 de la notice explicative).*

- **Votre numéro OPI :**
  Ce numéro (comportant 1 ou 2 lettres et des chiffres) ne concerne que les étudiants admis à s'inscrire à l'UEVE pour 2023-2024 par le biais de Parcoursup, E-candidat ou Inception. Vous le trouverez dans le mail d'admission que vous avez reçu. Exemples : EC23…. pour E-Candidat, P23…. pour Parcoursup et S23….. pour Inception (Masters Paris Saclay).

- **Pour les étudiants de nationalité française : Copie de l'attestation de recensement** ou **copie de l'attestation de participation à la JDC** (Journée de défense et citoyenneté - obligatoire jusqu'à 25 ans).
  Depuis janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.
  Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois suivant le 16ème anniversaire.
  Les étudiants ayant égaré leur attestation de recensement, doivent la réclamer auprès de leur mairie ou via le site internet du Ministère des Armées:
  https://www.defense.gouv.fr/sga/au-service-nation-du-public/jeunesse/devenir-citoyen/journee-defense-citoyennete-jdc
  Les étudiants de nationalité étrangère ne sont pas concernés par ce document.

Pour les étudiants extra-communautaires : compléter et signer le formulaire situation/droit

Tournez S.V.P

- **Carte bancaire** *(seul moyen de paiement accepté) - voir p. 8 de la notice explicative.*
  (A titre indicatif, montant des droits d'inscription 2022-2023 : 170 € en licence, 243 € en master,

  Etudiants extra-communautaires s'inscrivant à la licence 1ère année : la délibération du Conseil d'Administration du 11 avril 2023 s'applique à partir de 2023/2024 :
  Les étudiants internationaux extra-communautaires primo-arrivant à l'Université d'Evry ainsi que les étudiants internationaux extra-communautaires primo-arrivant à l'Université d'Evry déjà inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur français avant l'année universitaire 2023/2024, s'inscrivant à la première année d'un diplôme national de premier cycle de l'enseignement supérieur (Licence 1, DEUST 1, BUT 1), qui ne satisfont pas l'une des conditions de l'article 3 de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissement publics d'enseignement supérieur, devront s'acquitter des droits différenciés en vigueur au moment de leur inscription administrative.

✓ PIECES SUPPLEMENTAIRES A FOURNIR SI VOUS ETES DANS CETTE SITUATION :

➔ **TRANSFERT** *:*

- Les étudiants précédemment inscrits dans un établissement universitaire en France doivent présenter une **autorisation de transfert « départ »** de cet établissement.

➔ **ETUDIANTS BOURSIERS (***voir conditions d'exonération notice page 7) :*

- **Copie de la notification d'attribution conditionnelle de bourse (recto-verso) 2023/2024** du CROUS ou de l'attestation de bourse du Gouvernement français. Sans cette attestation, vous ne pourrez pas être exonéré des frais d'inscriptions.

➔ **ETUDIANTS EN CUMULATIF**

- Copie du certificat de scolarité 2023-2024 fourni par le lycée (classes préparatoires aux grandes écoles)

➔ **ETUDIANT PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT / ETUDIANT ENFANT DU PERSONNEL** *(voir liste des catégories de personnel concernés en page 11 de la notice explicative)*

- **Attestation délivrée par la Direction des ressources humaines de l'UEVE** (dans les deux cas)
- **+ Justificatif de filiation** (pour une inscription d'enfant du personnel).

➔ **INSCRIPTION PAR UN TIERS**

- **Procuration** manuscrite, signée par l'étudiant.
- **Pièce d'identité (originale + photocopie) de la personne mandatée.**

➔ **ETUDIANT MINEUR**

- **Lettre manuscrite des parents** ou tuteur autorisant l'inscription.
- **Copie de la Carte d'identité ou Passeport du parent ou tuteur.**

➔ **ETUDIANTS FONCTIONNNAIRES STAGIAIRES SOLLICITANT UNE INSCRIPTION EN M2 MEEF**

- **Joindre arrêté d'affectation émanant du Rectorat.**
- **Attestation de paiement/exonération de la contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) à fournir.**

➔ **AUDITEUR LIBRE**

- **1 photo d'identité.**
- **l'autorisation écrite du responsable de la formation.**
- **la photocopie de la pièce d'identité.**

➔ **ETUDIANT POSTULANT POUR UNE VAE**

- **1 copie du courrier autorisant l'inscription au titre de la VAE.**

➔ **ETUDIANT BENEFICIANT D'UNE VALIDATION DES ACQUIS POUR 2023/2024**
Copie de la décision de Validation des Acquis de l'Université d'Évry.

➔ **ETUDIANT EN REORIENTATION POUR LE SECOND SEMESTRE**

Courrier d'acceptation dans la filière.

LES DOCUMENTS SONT A REMETTRE LE JOUR DU RENDEZ VOUS AVEC LA FICHE D'INSCRIPTION.

Tout dossier déposé ou envoyé par un autre moyen ne sera pas traité.